

Le départ des Sœurs de Charité de la Fondation Vanderburch

Annoncé depuis longtemps, le départ des dernières religieuses de la Communauté des Filles de la Charité est devenu effectif et la fondation Vanderburch s'est totalement vidée de ses élèves qui avaient transformé la sévère bâtisse en une volière remuante.

A l'occasion de ce départ M. le Dr Pierre Briffaut de la commission historique du Nord et bibliothécaire-archiviste de la Société d'Emulation, a bien voulu nous transmettre cette rapide étude historique sur le passage des Sœurs de St-Vincent de Paul en notre ville.

De six, les sœurs étaient passées à 18 et enfin à 38. En plus du service des malades et des œuvres précédemment indiquées elles tenaient deux asiles.

DE 1870 A 1964

L'année 1870 les vit au chevet des blessés — plus de 3.000 — qui déferlèrent sur Cambrai et y furent soignés grâce au concours des dames de la Croix - Rouge.

A cause de la laïcisation des hô-

pitaux, les religieuses ne s'occupèrent plus pendant la guerre de 1914-18 que de la Fondation Vanderburch, évacuée au cours de la seconde guerre mondiale et revenue aussitôt après à son port d'attache.

En cette année 1964, ces jeunes adolescentes, pour la plupart « moralément » orphelines, ont déambulé dans nos rues pour la dernière fois sous la conduite des quatre Sœurs de Charité exécutant les prescriptions d'un généreux légataire. Les Cambrésiens voient partir avec regret ces filles spirituelles de Vincent de Paul

et de Louise de Marillac, venues d France dans nos Pays-Bas, telles que grands oiseaux blancs volant sur les ailes de la charité.

Du temps de Fénelon, le peuple les appelait « les anges en vêtements de femmes ». Elles ont peut-être avec le doux archevêque, soigné dans son palais les blessés de la bataille de Malplaquet. Elles ont aussi signé de leur sang en 1794 leur présence parmi nous durant 262 ans, ayant définitivement acquis droit de cité.

Pierre BRIFFAUT.

31 Juillet 1960

NOTE

CAMBRAI Fondation Vanderburch

Fondation 1702 - 25 Sœurs - orphelinat
Réouverture en :

1816 : Service du Bureau de Bienfaisance, école primaire
école maternelle - ouvroir externe.

Tout l'immeuble appartient à la Fondation Vanderburch qui loue au Bureau de Bienfaisance les locaux nécessaires à ses différents services. La Fondation emploie 7 Sœurs, le Bureau de Bienfaisance 15, conformément aux traités passés avec les Administrateurs de la Fondation le 14 Mai 1845 et les Administrateurs du Bureau de Bienfaisance le 4 Octobre 1842.

Laïcisation du Bureau de Bienfaisance en 1903

En novembre 1902 Monsieur le Doyen de St-Géry ayant demandé des Sœurs (3 Srs congédiées par le Bureau de Bienfaisance)..... Le 5 Novembre 1902 le Conseil de la Compagnie a accepté cet établissement .

Ce sont les seuls renseignements possédés aux archives de la Communauté sur l'Etablissement de CAMBRAI.

FILLES DE LA CHARITE DE
SAINT VINCENT DE PAUL
PROVINCE FRANCE-NORD
SERVICE ARCHIVES
9 rue Cler - 75007 PARIS

« Elles étaient arrivées à Cambrai en 1702, appelées, à l'instigation de Fénelon, par le conseil municipal ou magistrat. Celui-ci les avait installées dans la maison actuellement occupée par les Frères des Ecoles chrétiennes, dans la rue qui porta désormais le nom des Sœurs de Charité. Au nombre de deux, elles avaient pour fonction, d'après leur contrat, « l'assistance des pauvres malades », et même « si elles en étaient requises, l'instruction de la jeunesse. » Logées meublées, exemptes de contributions, la ville leur assurait en outre une certaine somme (300 livres) pour leur nourriture et leur entretien. En cas d'impossibilité de « tenir les petites écoles », elles devaient se consacrer uniquement au soin des malades pauvres, leur distribuant saignées en cas d'absence de chirurgien, sirops décoctions, tisanes et infusions et même bois et es!

EN 1703

Un an plus tard, le 28 juin 1703, les pauvres malades ayant été « grandement soulagés », les échevins de la ville demandaient à la Communauté du Faubourg Saint-Lazare à Paris une troisième Fille de la Charité, en cas de maladie ou d'indisponibilité de l'une d'elles, de façon à ne pas interrompre le service des deux autres.

Le nombre de celles-ci fut porté à cinq, durant le XVIII^e siècle : trois payées par la ville et deux par l'archevêque. La maison qu'elles habitaient avait été louée par l'échevin Jacques de Neunier ; un chanoine du chapitre la leur acheta par la suite.

Mais la Révolution les chassa de Cambrai, les excès de 1793 ayant dépassé les intentions de 1789 et l'échafaud, dressé sur la Grand-Place par Joseph Lebon, vit, dans les Sœurs d'Arras, les dernières victimes du sanguinaire proconsul.

Elles revinrent cependant en 1816 toujours appelées par la ville. En 1829, deux ans après le passage de Charles X à Cambrai, l'administration municipale, leur confia l'hospice général des vieillards et des orphelins.

En 1845, les Dames de Ste-Agnès s'étant retirées, elles assurèrent l'éducation et l'instruction des orphelines de la fondation Vanderburch. A cette occasion, le 15 août, le Cardinal Giraud prononça un éloquent panégyrique de la charité.